

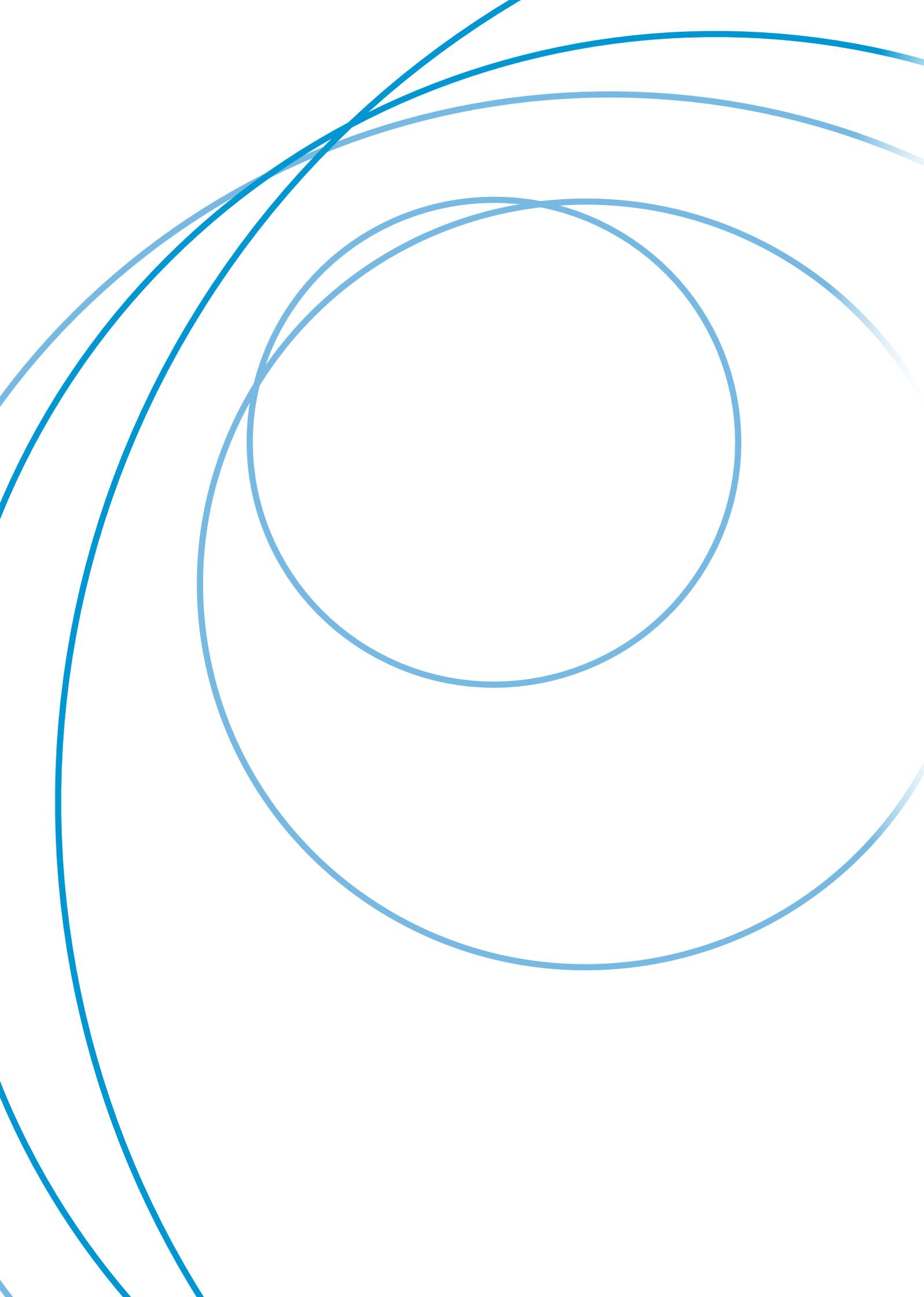


— OCÉAN PACIFIQUE

Stratégie régionale
2019-2023

#MondeEnCommun





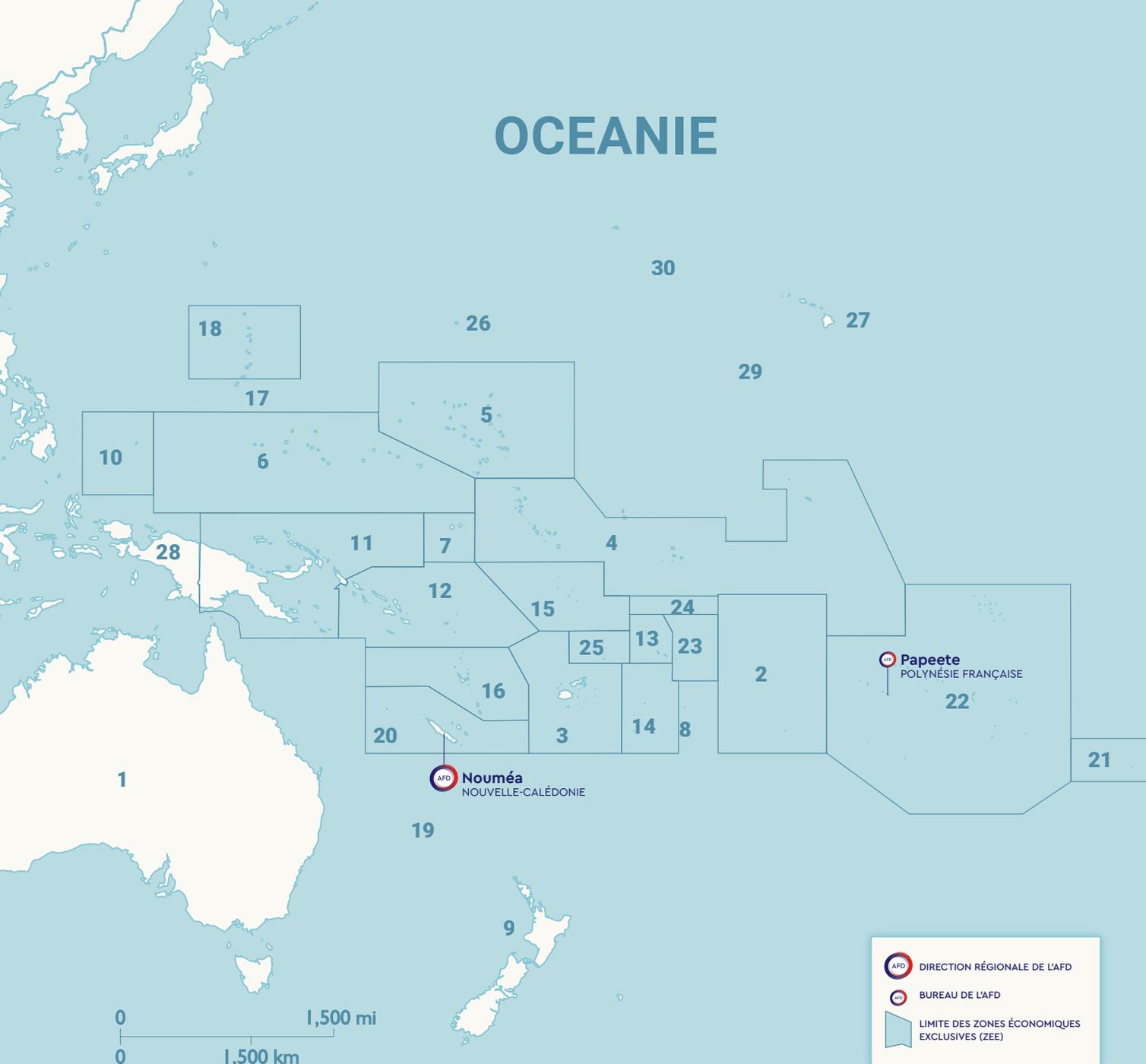
Préface

Lors du **Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018**, le gouvernement s'est engagé à renforcer l'insertion des territoires ultramarins dans leur bassin régional en soutenant des projets de coopération partagés avec les États voisins. La **mesure n°14 du relevé de conclusions prévoyait ainsi que l'Agence Française de Développement (AFD) définisse une stratégie par bassin océanique et réorganise son réseau.**

En 2018, le Groupe AFD a procédé à une profonde refonte de son corpus stratégique en adoptant son nouveau **Plan d'Orientation Stratégique (POS) pour la période 2018-2022**, qui traduit les Objectifs du développement durable (ODD) en six grandes transitions et cinq engagements. En déclinaison, le Département Trois Océans dont le périmètre rassemble des territoires d'Outre-mer et des États étrangers des océans Indien, Pacifique et Atlantique a adopté sa nouvelle **stratégie « Trois Océans » pour 2019-2022**. C'est dans ce cadre renouvelé que s'inscrivent les trois stratégies régionales océans Indien, Atlantique et Pacifique.

La Direction régionale océan Pacifique (DROP) est basée à Nouméa depuis septembre 2018. La stratégie régionale du Groupe définit les **problématiques communes à l'ensemble des pays et territoires du bassin. Elle oriente les stratégies en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, qui demeurent les documents stratégiques adaptés aux enjeux locaux**. Grâce à son réseau, la DROP développe des activités de coopération visant à **mutualiser des moyens, à limiter la propagation d'externalités négatives** d'un territoire aux autres et à **partager des savoir-faire relatifs à des sujets d'intérêt commun**.

OCEANIE



- | | | |
|---|---|--|
| (1) Australie | (16) Vanuatu | (24) Tokelau (territoire autonome, rattaché à la Nouvelle-Zélande) |
| (2) Îles Cook | (17) Guam (territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique) | (25) Wallis-et-Futuna (collectivité d'outre-mer, rattachée à la France) |
| (3) Fidji | (18) Îles Mariannes du Nord (territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique) | (26) Wake (territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique) |
| (4) Kiribati | (19) Île Norfolk (territoire autonome, rattaché à l'Australie) | (27) Hawaï (État de l'Union, États-Unis d'Amérique) |
| (5) Îles Marshall | (20) Nouvelle-Calédonie (collectivité territoriale sui generis, rattachée à la France) | (28) Indonésie : Papouasie occidentale, Papouasie (provinces indonésiennes) |
| (6) États fédérés de Micronésie | (21) Îles Pitcairn (territoire d'outre-mer, rattaché au Royaume-Uni) | (29) Atoll Johnston (territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique) |
| (7) Nauru | (22) Polynésie française (collectivité d'outre-mer, rattachée à la France) | (30) Îles Midway (territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique) |
| (8) Niue (librement associé à la Nouvelle-Zélande) | (23) Samoa américaines (territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique) | |
| (9) Nouvelle-Zélande | | |
| (10) Palao | | |
| (11) Papouasie-Nouvelle-Guinée | | |
| (12) Salomon | | |
| (13) Samoa | | |
| (14) Tonga | | |
| (15) Tuvalu | | |

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE, ENJEUX ET PRÉSENTATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE OCÉAN PACIFIQUE	6
1.1. Contexte	7
1.2. Enjeux	7
1.3. La Direction Régionale Océan Pacifique et le réseau du Groupe	9
2. UNE STRATÉGIE RÉGIONALE ARTICULÉE AUTOUR DE QUATRE PRIORITÉS.....	10
2.1. Un Océan résilient.....	11
2.2. Un Océan solidaire.....	12
2.3. Un Océan d'avenir	13
2.4. Un Océan en commun.....	13
3. MULTIPLIER LES INITIATIVES PARTENARIALES	14
3.1. Consolider les synergies avec les acteurs français au niveau régional	15
3.2. Renforcer les partenariats avec les organisations régionales.....	15
3.3. Mobiliser le réseau des bailleurs de fonds dans une projection régionale	15
3.4. Accompagner les acteurs du secteur privé.....	16
3.5. Contribuer à une meilleure connaissance des dynamiques régionales	16
4. PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET MODALITÉS D'INTERVENTION	17
4.1. Ressources et outils.....	18
4.2. Cadre de redevabilité et dispositif de suivi-évaluation	18
ANNEXES.....	19
1. Cadre logique de la stratégie océan Pacifique	20
2. Caractéristiques générales des territoires : populations, économies, inégalités.....	21
3. Principales observations constatées du changement climatique, tendances et effets à venir.....	22
4. Principales inégalités de genre constatées et cartographie des acteurs.....	26
5. Liste des organisations régionales.....	28
6. Bilan des activités du Groupe (2015-2018).....	29
LISTES DES SIGLES	30

1.

CONTEXTE, ENJEUX ET PRÉSENTATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE OCÉAN PACIFIQUE

1.1. CONTEXTE

Aux confins des Philippines et de l'Indonésie, s'étirant des Palaos et du Timor-Leste aux archipels les plus orientaux de la Polynésie française, encadré au nord par les îles Marshall et au sud par la Nouvelle-Zélande, le mandat géographique de l'AFD dans l'Océan Pacifique insulaire comprend **dix-huit États et territoires¹ dont quinze États insulaires indépendants et trois collectivités françaises (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française).**

Avec trois sous-régions comptabilisant un total d'environ 10 millions d'habitants (**Mélanésie, Polynésie et Micronésie**), **le Pacifique insulaire est un espace extrêmement fragmenté** en termes de superficie, de population et de richesses économiques²: la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) avec ses 8 millions d'habitants comptant pour 80 % de la population de la région, ses 600 îles et 463 000 km² de terres émergées est le plus grand État insulaire de la zone, avec un PIB de 18 milliards d'euros en 2017³. En comparaison, Tuvalu n'occupe qu'une superficie de 26 km² de terres émergées, réparties entre 12 atolls, pour 12 000 habitants et un PIB de 35 millions d'euros⁴. La fragmentation est aussi culturelle avec treize langues officielles et plus d'un millier de langues vernaculaires.

Dans cette région océanique, **la France compte 570 000 citoyens en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna et en Polynésie française.** Les trois collectivités territoriales françaises totalisent **6,8 millions de km² de zone économique exclusive (ZEE), soit 60 % du total de la ZEE française.** De par leurs niveaux de vie supérieurs à leurs voisins, leur statut de pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) européen, la

large autonomie politique de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, et les relations trans-Pacifique avec les États insulaires de la région, les collectivités françaises ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de solutions régionales.

La place de membre à part entière de la France et de ses territoires au sein des organisations régionales de la Communauté du Pacifique (CPS), dont le siège est à Nouméa, et du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), dont le siège est aux Samoa, sont autant d'atouts dans le renforcement de l'influence française dans la région. La France et ses collectivités participent aussi, avec des statuts divers, aux réunions du Forum des îles du Pacifique (FIP), principale organisation politique du Pacifique dont le prochain sommet se tiendra en Juillet 2020 au Vanuatu. Ce dernier est par ailleurs le seul État insulaire du Pacifique qui a inscrit le français dans sa constitution en tant que langue officielle, faisant de lui un partenaire clé pour la promotion de la francophonie dans le reste de la région. **Ce pays occupera une place importante dans les activités régionales du Groupe.**

Dans un contexte de **renforcement de la présence chinoise** dans la zone et de la lutte d'influence menée par les grandes puissances du Pacifique que sont l'Australie, la Corée du Sud, les États-Unis et le Japon, la place et la voix de la France, tant au niveau militaire et diplomatique qu'à travers la diplomatie du climat, de l'environnement et de la coopération au développement, peuvent lui permettre de **jouer un rôle majeur dans la zone Indopacifique, par la recherche d'équilibres régionaux.**

1.2 ENJEUX

Par-delà la diversité des États et territoires de cette région, des enjeux communs et transfrontaliers invitent à **penser un développement régional de bassin pour faire dialoguer les territoires** et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Sur le plan climatique et environnemental, les États insulaires du Pacifique ne représentent que 0,03 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), mais sont **en première ligne face aux conséquences du dérèglement climatique** (montée des eaux, modification du trait de côte, salinisation des nappes

phréatiques, modification des températures moyennes, etc.). **L'intensification des catastrophes naturelles** telles que les cyclones tropicaux⁵, les séismes, les tsunamis⁶, les sécheresses et inondations menacent les populations et les économies de ces États et territoires. L'impact économique moyen d'une catastrophe naturelle dans la région est de 14 % du PIB⁷ avec de grandes variations : un événement climatique extrême en Papouasie-Nouvelle-Guinée induit une perte en moyenne de 0,3 % du PIB contre 48 % pour les Samoa et 43 % pour le Vanuatu⁸. Les dégâts peuvent être beaucoup plus importants : le cyclone Pam de 2015, considéré comme la catastrophe

¹ Seuls les États et territoires pour lesquels l'AFD a un mandat d'intervention ou de prospection relevant du périmètre OCN sont cités : Papouasie Nouvelle-Guinée, îles Salomon, Vanuatu, Fidji, Nouvelle-Calédonie, Palau, États Fédérés de Micronésie, îles Marshall, Nauru, Kiribati, Tuvalu, Wallis-et-Futuna, Tonga, Samoa, Niue, îles Cook, Polynésie française et Timor Leste. Le mandat de l'AFD dans la zone est défini par décision du co-sécrétariat du CICID.

² Voir Annexe 2 - Caractéristiques générales des territoires : populations, économies, inégalités.

³ Banque mondiale. (2019). Données sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Repéré à <https://data.worldbank.org/country/papua-new-guinea>

⁴ Banque mondiale. (2019). Données sur Tuvalu. Repéré à <https://data.worldbank.org/country/tuvalu>

⁵ Les cyclones Pam en 2015, Winston en 2016, Gita en 2017, Hola en 2018, Oma en 2019.

⁶ Le tsunami de 2009 aux Samoa.

⁷ Les dégâts maximum de tels événements climatiques peuvent représenter 160 % du PIB de la zone.

⁸ Fond Monétaire International. (2018). The economic impacts of natural disasters in Pacific Island Countries : Adaptation and preparedness. FMI.

naturelle la plus dévastatrice de l'histoire du Vanuatu, aurait occasionné une perte d'environ 64 % du PIB⁹. **Le Vanuatu est d'ailleurs le pays le plus exposé aux risques de catastrophes naturelles au niveau mondial d'après le World Risk Report 2018¹⁰.**

Les États insulaires du Pacifique sont à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique. Ils ont contribué au succès de la COP 21 et restent très mobilisés, comme l'a illustré l'adoption de deux déclarations ambitieuses à Tuvalu en août 2019.

Les questions d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique dans le Pacifique prennent une autre dimension à la lumière des enjeux de protection de l'exceptionnelle biodiversité présente dans les États et territoires de la zone. **Cinq des trente-six « points chauds de la biodiversité mondiale »¹¹ sont situés dans le Pacifique¹², dont l'un est la Nouvelle-Calédonie.** Les États et territoires de la région se singularisent par des taux d'endémisme végétal uniques : 50% en Polynésie française¹³, 60 % en PNG¹⁴ et à Fidji¹⁵ et plus de 75 % en Nouvelle-Calédonie¹⁶. De plus, les territoires français du Pacifique représentent 90 % des récifs coralliens français, la Nouvelle-Calédonie possédant la plus grande barrière de corail continue au monde, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les questions de la gestion des déchets, ainsi que les problématiques d'assainissement, de gestion de la ressource en eau et de l'accès à l'eau potable sont prégnantes dans la région. **En 2013, près de 60 % de la population en PNG n'avait pas accès à l'eau potable**, contre 0,4 % à Tonga et 4,3 % à Fidji¹⁷. **En 2019, 38 % de la population de Polynésie française¹⁸ n'avait toujours pas accès à l'eau potable.**

Sur le plan économique, ces territoires font face à des **vulnérabilités communes liées à leur insularité¹⁹. La dépendance énergétique au pétrole impacte de manière conséquente les économies de la région : ces importations représentent jusqu'à 14 % du PIB à Fidji et 21 % du PIB aux Tuvalu.** L'appartenance à des zones de libre-échange distinctes (PACER+, MSG FTA, PICTA) et une **faible connectivité maritime, aérienne et numérique** expliquent pour partie des **flux commerciaux intra-régionaux faibles**, la zone étant fortement

polarisée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, premiers fournisseurs des États et territoires de la région. Par ailleurs, les licences de pêche octroyées par certains États insulaires à des puissances étrangères contribuent à faire pression sur les stocks de ressources halieutiques et la biodiversité marine du Pacifique.

Sur le plan social, **les niveaux de développement sont extrêmement différents entre les États et territoires de la zone.** Le PIB par habitant en PNG était de 1 872\$ USD en 2018, de 12 831\$ à Palau, contre 11 500\$ à Wallis-et-Futuna et 19 500\$ en Polynésie française contre 33 660\$ en Nouvelle-Calédonie. **La pression démographique à moyen terme reste un enjeu, notamment pour les pays de l'arc mélanésien ayant entamé leur transition démographique et dont quasiment la moitié de la population a moins de 25 ans.** D'ici à 2050, la population de la PNG qui compte déjà pour 80 % de la population totale de la région, observera un quasi doublement pour atteindre 14 millions d'habitants. Les populations des Îles Salomon et de Fidji atteindront, chacune, un million d'habitants. En parallèle, plusieurs États et territoires insulaires sont confrontés à une émigration importante de leur jeunesse et font face à un vieillissement de leur population. **Wallis-et-Futuna a perdu 13 % de sa population totale en 10 ans (2008-2018)²⁰.**

La problématique du genre et des violences faites aux femmes est malheureusement trop peu traitée. L'OMS estime qu'au niveau mondial 35 % des femmes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie. Dans la région, **79 % des femmes à Tonga, 73 % aux Kiribati, 72 % à Fidji et au Vanuatu et 65 % aux Îles Salomon, étaient concernées. En 2016, 1 200 femmes en Polynésie française ont été victimes de violences physiques, ce qui représentait 70 % des cas de violences physiques recensés sur l'archipel.**

Enfin, les questions sanitaires revêtent une importance particulière dans le Pacifique. **Les maladies non transmissibles, notamment le diabète et les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité dans la région**, où 50 à 90 % de la population serait en surpoids²¹. La propagation de maladies infectieuses telles que la dengue, le zika, le chikungunya ou le paludisme comporte de réels risques sanitaires accentués par les impacts du changement climatique. Entre 2016 et 2017, plus de 4 000 cas de dengue ont été déclarés

⁹ Selon un rapport du Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR) https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/ACPEUNDRR_Recits%20d%20Impact%20Vanuatu.pdf

¹⁰ Le Vanuatu est à la première place des pays les plus fragiles face aux catastrophes naturelles pour la 3e année consécutive. Tonga est n°2, les Îles Salomon n°4, la PNG n°6, Fidji n°10, Timor Leste n°13 et Kiribati n°15.

¹¹ F.E. Zachos & J.C. Habel (2011), Biodiversity Hotspots: Distribution and Protection of Conservation Priorities : majoritairement situés en zone tropicale, les « points chauds » désignent des zones qui renferment au moins 1 500 espèces de plantes vasculaires endémiques (hors mousses, algues et lichens), et pour lesquelles au moins 70 % de l'habitat a été perdu. La part de la biodiversité endémique dans la biodiversité mondiale est estimée à 0,5 %.

¹² Le Sud-Est australien, les Îles Mélanésiennes orientales, la région Polynésie-Micronésie, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie.

¹³ Laufoaulu, R., Joannot, P., Lecchini, D., Julié, N., Adjouhgniope, J., Mahé, C., Butaud, J-F., Oremus, M., Moeroa, M., & Vakié, J., (2018, mai). Face aux pressions multiples, agir pour la préservation de biodiversités exceptionnellement riches. Communication présentée au colloque « Biodiversité du vaste Pacifique : quelle valorisation d'un endémisme exceptionnel ? » au Sénat (<http://www.senat.fr/rap/r17-533/r17-5332.html>).

¹⁴ Papua New Guinea Department of Conservation. 2014. Papua New Guinea's Fifth National Report to the Convention on Biological Diversity. September 2014. Port Moresby. pp.144 (<https://www.cbd.int/doc/world/pg/pg-nr-05-en.pdf>).

¹⁵ Kailola, P. (2008). The Convention on Biological Diversity & the Cartagena Protocol on Biosafety: "to be economically sustainable, development has to be environmentally sustainable". Repéré à <https://www.sprep.org/att/irc/ecopies/countries/fiji/120.pdf>

¹⁶ Chambrey, C., Munzinger, J., Birnbaum, P., Dagonistini, G., & Isnard, S. (2012). Etablissement d'une liste des espèces d'arbres, de palmiers et de fougères arborescentes de Nouvelle-Calédonie. Repéré à http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers15-01/010063467.pdf

¹⁷ OXFAM New Zealand. (2019). Repéré à <https://www.oxfam.org.nz/what-we-do/where-we-work/poverty-in-the-pacific>

¹⁸ Depaepé, M-C. (2019). 38 % de la population n'a toujours pas accès à l'eau potable. Polynésie la 1^{re}. Repéré à <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/polynesie-francaise/38-population-n-toujours-pas-acces-eau-potable-692688.html>

¹⁹ Dépendance énergétique, difficultés à réaliser des économies d'échelle, sous-équipements en infrastructures, éloignement des grandes routes commerciales.

²⁰ Institut d'Émission d'Outre-Mer. (2019). Wallis-et-Futuna : Rapport annuel 2018. Paris, France.

²¹ ONU Info. (2010). L'OMS s'inquiète de la flambée de l'obésité dans les îles du Pacifique. Repéré à <https://news.un.org/fr/story/2010/07/190412-loms-sinquiète-de-la-flambée-de-lobesite-dans-les-iles-du-pacifique>

en Nouvelle-Calédonie, alors qu'on recensait 30 000 cas à Fidji, aux Kiribati et au Vanuatu sur la même période.

Sur le plan sécuritaire, les menaces immédiates **concernent la pêche illégale qui représente 620 millions de dollars (USD) de pertes dans la région**²². L'Agence des pêches du Forum (FFA) estime que **95 % de la pêche illégale est pratiquée par des navires disposant de licences de pêche dans le Pacifique**. Le manque de moyens financiers, humains et techniques des États insulaires pour la surveillance, la gestion

et l'intervention dans leur ZEE impacte les territoires français. Le trafic de drogue transpacifique a explosé ces dernières années²³ avec l'augmentation de consommation de cocaïne et de méthamphétamines en Australie et en Nouvelle-Zélande. Depuis 2014, une augmentation sensible de consommateurs à Fidji, Tonga et Samoa²⁴ a été observée. Enfin, le problème de l'immigration et du commerce illégal d'espèces protégées prend de l'ampleur dans la région.

1.3 LA DIRECTION RÉGIONALE OCÉAN PACIFIQUE ET LE RÉSEAU DU GROUPE

Incarnant la plateforme régionale de développement du Groupe AFD (Proparco, Expertise France), la **Direction régionale océan Pacifique (DROP) basée à Nouméa en Nouvelle-Calédonie couvre deux agences** (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française) et est également compétente pour Wallis-et-Futuna, et 15 États insulaires dont le Vanuatu, pays d'intervention historique de l'Agence. Elle s'appuie sur la Direction régionale de Proparco basée en Thaïlande pour les interventions en faveur du secteur privé dans les États étrangers éligibles à l'APD (prêts, prises de participation, etc.), et favorise dans les États étrangers les synergies avec Expertise France, agence française technique de conception et mise en œuvre des projets de développement, afin de proposer une offre technique cohérente.

La Direction régionale intègre les **enjeux et problématiques communs à l'ensemble des États et territoires du bassin** et appuie, grâce à son réseau, des **activités de coopération visant à mutualiser des moyens** (entraide face aux catastrophes naturelles, complémentarités des infrastructures portuaires et aéroportuaires), à **limiter la propagation d'externalités négatives d'un territoire aux autres** (déchets maritimes, propagation de maladies) et à **partager des savoir-faire sur des sujets d'intérêt commun** (énergies renouvelables, érosion des zones côtières). Outre des objectifs particuliers à chaque géographie, les stratégies pays et territoires concourent localement à l'exécution de la stratégie régionale.

En Outre-mer, l'Agence peut intervenir sur tous les secteurs et mobiliser tous ses outils financiers. L'Agence est la **première banque des collectivités territoriales ultramarines** dont elle finance les investissements sous forme de prêts budgétaires ou

projets. L'Agence finance également les entreprises publiques, les sociétés d'économie mixte et le secteur privé ultramarin dans une logique de cofinancement et de partage de risque en complémentarité avec le secteur bancaire local. Elle peut également mobiliser quelques subventions pour financer des prestations d'appuis-conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de renforcement de capacités ou d'assistance technique.

Au Vanuatu, le Groupe peut également intervenir sur tous les secteurs en mobilisant tous ses outils. **De par sa proximité géographique, sociale et culturelle, le Vanuatu est un partenaire stratégique privilégié et historique.** Le Groupe AFD s'attachera à renforcer cette relation primordiale pour ses interventions régionales.

Au Timor Leste et dans les 13 autres États insulaires du Pacifique, le mandat de l'Agence porte sur les secteurs de l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité. L'Agence pourra y soutenir des projets régionaux via une maîtrise d'ouvrage régionale ou locale, en subventions ou en prêts. **En PNG et à Fidji en particulier,** l'Agence pourra également financer de façon ponctuelle des **projets bilatéraux en prêts souverains ou non-souverains dans le respect du mandat et des règles prudentielles de l'AFD**²⁵.

Grâce à cette nouvelle organisation en Direction régionale mixant Outre-mer et États étrangers, le Groupe pourra renforcer le **rayonnement des collectivités françaises** dans leur environnement naturel et amplifier la **valorisation des intérêts français dans toutes ses activités.**

²² Souter, D., Harris, C., Banks, R., Pearce, J., & Davies, T. (2016). Towards the Quantification of Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) Fishing in the Pacific Islands Region. Repéré à <http://pacificguardians.org/blog/wp-content/uploads/2016/03/FINAL-IUU-Report.pdf>

²³ L'« autoroute de la drogue » du Pacifique commence en Amérique latine et passe par la Polynésie française, Tonga, Fidji, Vanuatu, Nouvelle-Calédonie et PNG.

²⁴ Lyons, K., (2019, 23 Juin). The new drug highway : Pacific islands at centre of cocaine trafficking boom. The Guardian. Repéré à https://www.theguardian.com/world/2019/jun/24/the-new-drug-highway-pacific-islands-at-centre-of-cocaine-trafficking-boom?utm_term=.Autofeed&CMP=soc_568&utm_medium=Social&utm_source=Twitter&fbclid=IwAR2MBHHfe52qRcuAzBgE7u0dhnfXZJuTafWfH3xYxultTncYBmJww0siY#Echobox=1561320327

²⁵ La « doctrine Lagarde » prohibe l'activité en prêt souverain dans les pays endettés.

The background features several overlapping, curved blue lines of varying shades, creating a sense of motion and depth. The lines are primarily in the upper and left portions of the frame, curving towards the right and bottom.

2.

**UNE STRATÉGIE
RÉGIONALE ARTICULÉE
AUTOUR DE
QUATRE PRIORITÉS**

Le Plan d'Orientation Stratégique du Groupe AFD (POS) (2018-2022) décline les conclusions du CICID du 8 février 2018 et traduit l'Agenda 2030, les Objectifs du développement durable (ODD) et l'Accord de Paris en cinq engagements et six transitions. La **stratégie « Trois Océans » (2019-2022) précise les priorités dans les trois bassins océaniques dans lesquels le groupe AFD intervient.** La stratégie régionale Pacifique du Groupe AFD s'inscrit dans ce cadre de référence, ainsi qu'en cohérence avec **la stratégie française en Asie-Océanie à l'horizon 2030 du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), les stratégies sectorielles du MEAE, le Livre bleu Outre-mer (2018) et la « Trajectoire 5.0 »²⁶ (2019) du Ministère des Outre-mer (MOM).** Enfin, la stratégie régionale Pacifique du Groupe AFD prend également en considération les documents stratégiques adoptés par les dirigeants océaniques dans le cadre du Forum des îles du Pacifique : le **cadre pour un régionalisme dans le Pacifique (2014), le narratif Blue Pacific (2017), la déclaration de Boe (2018) et la déclaration de Kainaki II sur le climat (2019).** Tous ces documents placent le changement climatique en tête des défis auxquels les îles du Pacifique sont confrontées.

Le Groupe AFD, avec ses filiales Proparco et Expertise France, vise trois objectifs généraux et un objectif transversal²⁷ pour intervenir en Océanie :

- (OG1) **Un Océan résilient** : accompagner les transitions territoriale, énergétique et écologique dans un objectif d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes ;
- (OG2) **Un Océan solidaire** : assurer des conditions de vie décentes aux populations dans le respect des modes de vie traditionnels ;
- (OG3) **Un Océan d'avenir** : faciliter la transition vers des économies durables et innovantes moins émettrices en carbone ;
- (OT) **Un Océan en commun** : promouvoir l'intégration des collectivités françaises du Pacifique dans leur environnement régional et le rayonnement des acteurs français.

Ces objectifs incarnent pleinement **l'engagement 100 % lien social** du POS qui vise à ce que chaque activité contribue au renforcement de la cohésion sociale, à la réduction des inégalités socio-économiques et de genre. Ils sont aussi cohérents avec **l'engagement 100 % Accord de Paris** selon lequel tout projet financé par l'AFD doit contribuer à une trajectoire de développement résiliente et bas-carbone. Le Groupe cherchera en particulier à maximiser les co-bénéfices climat des opérations qu'il finance, que ce soit en termes d'adaptation ou d'atténuation.

2.1. UN OCÉAN RÉSILIENT

Le Groupe contribuera à rendre les territoires plus résilients au changement climatique²⁸ en promouvant une **meilleure gouvernance climatique (Objectif spécifique - OS1)**. La gouvernance passera par l'accompagnement des politiques visant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (montée des eaux, érosion côtière, submersion marine, salinisation des nappes phréatiques, etc.). Elle s'appuiera sur la révision et la déclinaison opérationnelle des contributions nationales déterminées, l'appui à la rédaction de plans climat-énergie et la prise en compte intégrée du changement climatique dans tous les projets financés par les organisations régionales et internationales. Le Groupe mobilisera à cette fin la ligne d'appui-conseil dédiée aux Outre-mer et ses outils de financements en dons ou en prêts dans les différentes géographies pour appuyer des projets structurants dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique.

Les actions du Groupe contribueront à **atténuer l'impact des catastrophes naturelles par une réponse globale articulant connaissance, prévention, préparation et réponses (OS2)**. Le Groupe continuera à appuyer les activités de sensibilisation, de prévention, de préparation et de réponses mises en œuvre par la plateforme régionale de la Croix-Rouge en Nouvelle-Calédonie. Elle s'attachera à favoriser la diffusion et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les politiques d'adaptation au changement climatique dans les États et territoires insulaires du Pacifique. Enfin, le Groupe appuiera la définition de standards environnementaux et climatiques pertinents, financera des infrastructures résilientes et apportera son expertise dans la création de dispositifs d'assurance contre les risques engendrés par les catastrophes naturelles.

²⁶ La « Trajectoire 5.0 » vise à faire des Outre-mer des territoires zéro carbone, zéro déchet, zéro intrant chimique, zéro vulnérabilité et zéro exclusion.

²⁷ Voir annexe n°1 – Cadre logique de la stratégie du Groupe AFD pour l'Océan Pacifique.

²⁸ AFD, Stratégie « Trois Océans », priorité 1 : « Faire des Trois Océans des territoires 100 % Accord de Paris », axe n°1.

Le Groupe investira dans le développement de mix électriques plus sobres en carbone tout en promouvant l'efficacité énergétique (OS3)²⁹. Il développera des filières de production des énergies renouvelables, accompagnera les démarches de recherche d'efficacité énergétique en matière de mobilité et de bâtiments, contribuera au dialogue de politique publique promouvant des énergies propres et favorisera le partage de connaissances entre les acteurs français et étrangers.

Le Groupe renforcera significativement son action pour valoriser et gérer durablement les ressources naturelles en préservant les écosystèmes et la biodiversité (OS4), en ligne avec la révision des objectifs d'Aichi en 2020

et en cohérence avec la mesure 5.6 du CICID. L'Agence s'inscrira dans l'axe n°3 du Livre-bleu Outre-mer qui vise à préserver et valoriser la biodiversité. En proposant une initiative multi-bailleurs en faveur de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique à partir de 2020, l'Agence amplifiera son appui au renforcement de la résilience climatique des îles et des populations de la région, dont les territoires ultra-marins. Cette initiative financera des solutions fondées sur la nature, en tenant compte des aspects culturels et spirituels dans la conservation de la biodiversité. À travers cette initiative, l'Agence sera à même de travailler efficacement, avec les populations, à la mise en œuvre de projets structurants, intégrés et adaptés aux préoccupations locales, nationales et régionales.

2.2. UN OCÉAN SOLIDAIRE

Le second objectif général vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à renforcer la cohésion des sociétés de la région³⁰ en tenant compte des dynamiques démographiques. À cette fin, l'Agence visera à **élargir et renforcer l'accès aux services de base en réduisant les inégalités socio-économiques et de genre (OS1)**. Dans les Outre-mer, l'appui budgétaire aux collectivités locales permettra d'accompagner le développement et l'aménagement de villes et villages durables, notamment à travers l'offre de logements. Il permettra de favoriser le renforcement des services publics, notamment l'accès à l'eau potable, l'assainissement et les transports urbains. L'Agence participera à la promotion des activités culturelles et sportives auprès des jeunes ainsi qu'à une meilleure prise en compte des réalités sociales, économiques et culturelles des femmes (familles monoparentales, violences faites aux femmes) pour réduire les inégalités de genre.

L'Agence cherchera également à **promouvoir un accès universel à des services de santé de qualité et à réduire la portée des maladies transmissibles humaines, animales et végétales entre les territoires (OS2)**. Le Groupe accompagnera les acteurs ultramarins mais aussi étrangers dans la déclinaison d'une offre de soins cohérente à tous les niveaux (local, national et régional), en visant à la complémentarité entre les territoires. De plus, le renforcement des dispositifs de veille épidémiologique, de recherche, d'alerte précoce et de riposte s'inscrit dans la continuité des projets soutenus par le Groupe dans la région à l'image du projet régional du « Réseau océanien de surveillance de la santé publique » (ROSSP) mis en œuvre par la CPS. L'Agence cherchera à améliorer la coopération entre les acteurs concernés des sphères publique, privée et coutumière dans la recherche de solutions intégrées et inclusives.

²⁹ MEAE, Livre blanc « Stratégie française en Asie-Océanie horizon 2030 », orientation n°5 : « Promouvoir les biens communs mondiaux auprès de et de concert avec nos partenaires de la région », point 2 : « La France contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des populations et à une réponse efficace au changement climatique ».

³⁰ AFD, Stratégie du Département « Trois Océans », priorité 3 : « Renforcer la coopération régionale », axes 1 et 2.

2.3. UN OCÉAN D'AVENIR

Le Groupe soutiendra **la structuration de filières de l'économie bleue dans une approche de développement soutenable et d'adaptation aux effets du changement climatique** (pêche, infrastructures portuaires, chantiers navals, tourisme) **(OS1)**. Le suivi de l'évolution des stocks de ressources halieutiques et de leurs mouvements intra-régionaux, la structuration de filières de pêche locales et respectueuses de la biodiversité feront partie de la feuille de route du Groupe dans le Pacifique. L'Agence devra être un acteur moteur dans la réflexion et la prise en compte innovante de la gestion durable des ressources naturelles communes tout en valorisant les pratiques traditionnelles. Le Groupe favorisera également des projets de protection des ressources océaniques via l'utilisation notamment d'outils technologiques tels que l'imagerie satellitaire permettant de lutter contre les activités de pêche illégale et de détérioration de la biodiversité sur des territoires océaniques immenses.

Le Groupe AFD soutiendra également **les filières de l'économie verte** (agro-écologie, sécurité alimentaire, énergies renouvelables, développement urbain durable), **de l'économie circulaire** (circuits courts d'approvisionnement, réduction, collecte, gestion, traitement et recyclage des déchets) **et de l'économie sociale et solidaire (OS2)**. Les enjeux d'adaptation des pratiques agricoles ancestrales et modernes sont primordiaux pour assurer une continuité culturelle et une sécurité alimentaire pour les populations des îles du Pacifique. Leur prise en compte permettra de réduire l'importation de déchets, de soutenir l'économie locale vivrière, et de réduire les problématiques sanitaires liées à une alimentation

inadaptée. La collecte, la gestion et le traitement des déchets inter-îles fera partie des priorités de l'AFD, à l'image du projet de gestion des déchets à l'échelle régionale porté par le PROE et financé par l'Agence. De plus, le Groupe soutiendra les actions de développement d'une fiscalité verte, à l'image de celles développées par Fidji, qui incitent les populations, les entreprises et les pouvoirs publics à une meilleure gestion de leurs externalités négatives.

Enfin, pour lutter contre l'enclavement territorial dans le contexte d'une double voire triple insularité, le Groupe participera à **l'amélioration de la connectivité inter-îles tant physique que numérique (OS3)** en accompagnant le développement d'infrastructures portuaires, aéroportuaires, de routes et de câbles numériques vers des standards climatiques et environnementaux élevés. Il favorisera la transition des secteurs aériens, maritime et de transport routier vers de nouvelles technologies moins émettrices. Le Groupe cherchera en parallèle à accompagner les acteurs de ces secteurs dans la maîtrise des risques environnementaux et sociaux associés à un accroissement des moyens de connectivité (augmentation des flux de personnes et de marchandises, pressions sur les ressources naturelles, etc.) pour rendre ces investissements compatibles avec une trajectoire économique résiliente et bas-carbone.

2.4. UN OCÉAN EN COMMUN

En conformité avec l'engagement du gouvernement de favoriser une meilleure intégration des territoires ultramarins dans leur environnement régional, le Groupe cherchera à **développer des partenariats avec des acteurs publics français ultramarins**. L'Agence s'attachera à accompagner au mieux les relations bilatérales et régionales de la Polynésie française, de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie avec leurs voisins insulaires pour promouvoir leur intégration politique, économique, sociale et culturelle au niveau régional³¹.

Pour relever le défi commun de l'adaptation au changement climatique et de protection de la biodiversité, **l'Agence s'appuiera sur l'« Initiative Kiwa », fonds multi-bailleurs né d'une initiative franco-européenne**, visant à intervenir dans 15 États insulaires et les trois collectivités françaises du Pacifique.

Associant pour l'heure l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, la France et l'Union Européenne, l'« Initiative » sera le principal véhicule d'intervention régionale de l'AFD, qui en assurera le secrétariat à Nouméa. Il permettra de financer de petits projets répliquables dans la région, de l'assistance technique et des projets structurants à plus grande échelle. La participation financière du Ministère des Outre-mer à l'« Initiative » permettra son ouverture aux territoires ultra-marins.

Enfin, le Groupe contribuera à identifier et **promouvoir les talents économiques ultramarins** dans la zone en lien avec les chambres consulaires, notamment les chambres de commerce et d'industrie. Il cherchera à mobiliser l'expertise française qualifiée dans l'ensemble des projets qu'il finance et pourra s'appuyer notamment sur Expertise France.

³¹ MEAE, Livre blanc « Stratégie française en Asie-Océanie horizon 2030 », orientation n°3 : « Élargir et approfondir nos partenariats stratégiques dans la région », point 2 : « La France développera et mettra en œuvre une approche stratégique de sa présence dans le Pacifique et dans l'océan Indien, intégrant ses collectivités d'outre-mer ».



3.

**MULTIPLIER
LES INITIATIVES
PARTENARIALES**

3.1. CONSOLIDER LES SYNERGIES AVEC LES ACTEURS FRANÇAIS AU NIVEAU RÉGIONAL

En étroite collaboration avec **les postes diplomatiques, les gouvernements, les hauts commissariats de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, la préfecture de Wallis-et-Futuna, le Représentant permanent de la France auprès de la CPS et du PROE, les services des gouvernements de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie et les délégués de Nouvelle-Calédonie**, l'Agence contribuera à la politique française dans l'Océan Pacifique à travers la mise en œuvre de la politique de développement et de solidarité internationale. Elle s'emploiera à mettre en réseau et informer les acteurs publics et privés des projets et programmes auxquels le Groupe AFD participe dans la zone mais également dans les directions régionales voisines (Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Océan Indien).

Le Groupe AFD privilégiera la voie partenariale dans ses activités. En déclinaison des conventions partenariales pouvant exister entre les sièges, le Groupe étudiera les modalités d'un fonctionnement plus intégré au niveau régional avec les établissements et opérateurs publics français (ADEME, CIRAD, IRD, Météo France, IFREMER, CNRS, Institut Pasteur, etc.). Elle continuera à financer les investissements des **collectivités territoriales ultramarines** et à les accompagner dans des actions de coopération décentralisée avec leurs homologues du voisinage. Elle poursuivra son dialogue de proximité avec la **Caisse des Dépôts et des Consignations** dans le cadre de l'Alliance visant à favoriser les synergies entre les deux institutions.

3.2. RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS RÉGIONALES³²

La France entretient depuis plusieurs décennies des relations partenariales étroites avec la CPS et le PROE en tant que membre fondateur et contributeur à leur fonctionnement. La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna en sont membres à part entière aux côtés des autres États et territoires insulaires. La signature d'un cadre partenarial France-CPS en 2020 inscrira le renforcement des relations bilatérales

avec la Communauté. Aussi, l'Agence approfondira son partenariat avec la **CPS et le PROE et les autres agences du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP)**. Elle associera étroitement la CPS et le PROE à la mise en œuvre de l'« Initiative Kiwa » en fonction de leurs compétences et de leur capacité d'absorption.

3.3. MOBILISER LE RÉSEAU DES BAILLEURS DE FONDS DANS UNE PROJECTION RÉGIONALE

L'AFD poursuivra le dialogue avec **l'Union Européenne** sur les secteurs d'interventions communs. Elle contribuera à la mise en œuvre de la « Facilité d'investissement pour le Pacifique » et l'enveloppe de Fonds européen de développement régional dédiée aux Pays et territoires d'Outre-mer (FED-PTOM)³³. Elle approfondira ses partenariats avec la **Banque Asiatique de Développement** et les Ministères des affaires étrangères ou agences de coopération

de **l'Australie, du Canada, de Nouvelle-Zélande et du Japon**. Enfin, l'Agence visera à développer de nouveaux partenariats avec d'autres bailleurs bilatéraux à travers l'« Initiative Kiwa », conformément à la stratégie française « Asie-Océanie à horizon 2030, vers un espace asiatique indopacifique inclusif ». Enfin, l'AFD continuera de chercher des synergies avec le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et le Global Environment Fund.

³² MEAE, Livre blanc « Stratégie française en Asie-Océanie horizon 2030 », orientation n°5 : « Promouvoir les biens communs mondiaux auprès de et de concert avec nos partenaires de la région », point 1 : « La France favorisera une convergence avec ses partenaires asiatiques et océaniques (notamment du G20) sur les enjeux globaux ».

³³ MEAE, Livre blanc « Stratégie française en Asie-Océanie horizon 2030 », orientation n°4 : « Peser davantage sur la scène régionale et mieux défendre nos intérêts à travers l'Union Européenne et les organisations régionales », point 5 : « La France s'appuiera sur son appartenance à l'UE dans sa coopération avec les organisations régionales ».

3.4. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ

Le Groupe accompagnera le **développement des activités du secteur privé**, en contribuant à l'internationalisation des groupes locaux et à la diffusion d'innovations croisées entre les territoires ultramarins et les États étrangers. Proparco et l'AFD coordonneront leurs actions pour accompagner une croissance soutenable des échanges économiques et commerciaux. Proparco développera des

démarches ciblées de prospection et de promotion des outils de financement des projets privés dans le Pacifique. Proparco et l'Agence coordonneront leurs efforts pour améliorer l'accès des groupes et bureaux d'études privés français aux opportunités d'activités dans la région Pacifique et sur le continent asiatique.

3.5. CONTRIBUER À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES DYNAMIQUES RÉGIONALES

Les activités relatives à la production de connaissances s'inscrivent dans les priorités stratégiques de l'AFD dans la région. Ces activités contribueront à une **meilleure compréhension des grands enjeux de développement, des dynamiques territoriales et économiques** à l'œuvre dans le bassin pour appuyer la prise de décision. L'AFD poursuivra son partenariat historique avec les Instituts d'Émission et l'INSEE, à travers le projet « Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer » (CEROM) qui vise à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Outre-mer français. Les activités de production de connaissance participeront par ailleurs à faire **émerger des projets de développement cohérents** avec la stratégie du Groupe. À cette fin, l'Agence s'appuiera sur le réseau des universités, les think-tanks actifs et les organismes scientifiques et techniques nationaux (IRD, Institut Pasteur, CRIOBE, IFREMER), locaux (Institut Agronomique néo-Calédonien,

Institut Louis Malardé, Université de la Nouvelle-Calédonie, Université de la Polynésie française) ou régionaux (Université du Pacifique Sud, Communauté du Pacifique, Programme Régional Océanien pour l'Environnement, Forum Fisheries Agency, Universités et centres de recherche australiens, néo-zélandais et américains notamment) en promouvant **l'organisation de séminaires, de programmes de recherche et de publications**. Ces activités pourront par exemple concerner la thématique des risques naturels, les questions de sensibilisation au changement climatique, de préservation de la biodiversité, ou de vulnérabilités et résilience des petites économies insulaires.

Par ailleurs, le Groupe, via ses activités et son réseau de partenaires, sera en capacité **d'identifier des initiatives innovantes et potentiellement répliquables entre bassins océaniques** afin d'en faire bénéficier des territoires rencontrant des problématiques similaires.



4.

**PERSPECTIVES
FINANCIÈRES
ET MODALITÉS
D'INTERVENTION**

4.1. RESSOURCES ET OUTILS

Le Groupe mobilisera toute sa gamme d'outils d'intervention. Le recours au prêt sera privilégié dès lors que la situation financière de la contrepartie le permet. Dans les Outre-mer, l'Agence continuera à accompagner les investissements des collectivités territoriales sous forme d'appuis budgétaires ou de projets à travers ses outils de prêts bonifiés et de prêts « verts » permettant de soutenir des investissements positifs pour le climat et la biodiversité. L'Agence pourra également intervenir en subvention pour financer des prestations d'appuis-conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de renforcement de capacités, d'assistance technique ou des programmes de recherche.

Au Vanuatu et dans les 14 « autres » États insulaires de la région, le Groupe pourra intervenir en subventions ou en prêts. Pour les **projets multi-pays régionaux**, l'Agence privilégiera les ressources en subvention en recherchant des effets de levier en particulier avec le **Fonds Français pour l'environnement mondial**, les fonds européens (PIF, FED-PTOM), le Fonds vert pour le climat et les fonds verticaux en faveur de la biodiversité.

L'Agence continuera à mobiliser sa « **Facilité de Financement pour les Collectivités Locales** » (FICOL) pour accompagner des projets de coopération décentralisée entre une collectivité française et une collectivité étrangère afin de contribuer à l'intégration régionale de Wallis-et-Futuna, de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie. Elle mobilisera son « **Fonds d'Expertise et de transferts d'Expérience** » (FEXTE) pour engager un dialogue de politique publique avec un État demandeur d'une expertise française de proximité.

Pour les ONG, associations, syndicats, fondations et acteurs de l'économie sociale et solidaire français, l'AFD mettra à disposition son dispositif « **Initiative Organisations de la société civile** » ainsi que les appels à projets gérés par l'UICN dans le cadre de l'Initiative Kiwa, auxquels les acteurs en États étrangers et en Outre-mer sont éligibles.

4.2. CADRE DE REDEVABILITÉ ET DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

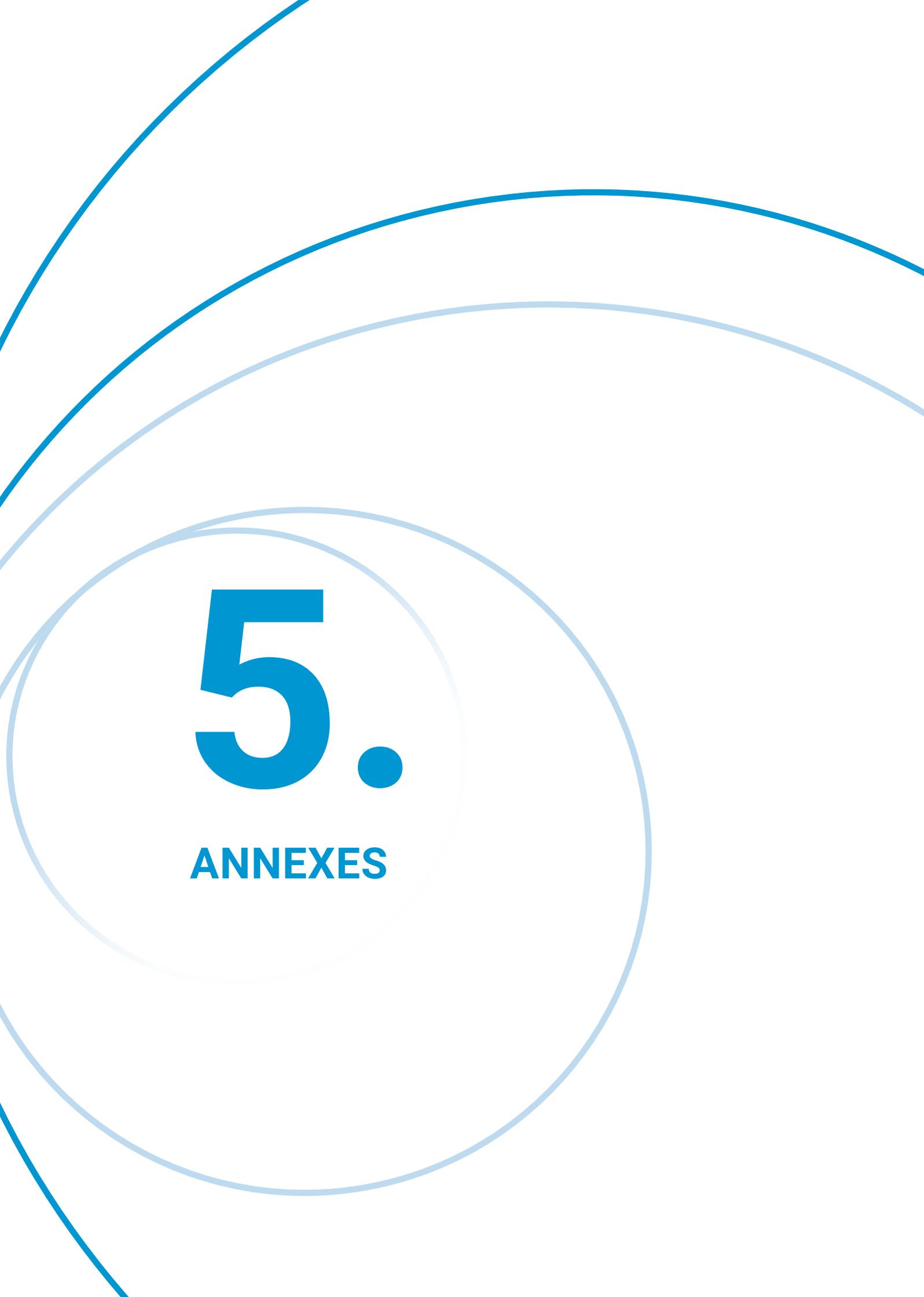
La stratégie Pacifique est traduite sous forme de **cadre logique en annexe n°1**. La finalité de la stratégie régionale répond à trois objectifs généraux et un objectif transversal, auxquels correspondent des **objectifs spécifiques mesurables et évaluables**, atteints au moyen d'activités.

Au niveau de la finalité figure **un ensemble d'indicateurs transversaux s'appliquant à toutes les activités du Groupe dans la région**. Ces indicateurs transversaux alimentent le cadre de redevabilité de la stratégie « Trois Océans » (2019-2022) et traduisent la **valeur ajoutée des activités régionales du Groupe** (nombre de projets transfrontaliers, valorisation de l'expertise française, nombre de projets et d'études en partenariat). Ils reprennent également les indicateurs sous-jacents aux **engagements du POS** les plus pertinents pour la région et quelques **grands marqueurs sectoriels** en s'appuyant sur les indicateurs de redevabilité politique (CICID, COM). Pour la région Pacifique, le Groupe se focalisera notamment sur les marqueurs suivants :

- Superficies en hectares bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité type 1 (création, extension, amélioration, financement durable des aires protégées) ;
- Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré ;
- Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées liées aux projets ;
- Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité.

Aucun indicateur cible ne figure dans la stratégie régionale en raison du nombre important d'activités nouvelles qui ne permettent pas aujourd'hui de disposer d'une situation de référence complète. Ces indicateurs cibles seront définis à l'occasion de la prochaine stratégie (2024-2028) sur la base de la situation de référence alors disponible.

Une évaluation ex-post externe de la stratégie sera réalisée à la fin de la période couverte.



5.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Cadre logique de la stratégie océan Pacifique

IMPACT ATTENDU	INDICATEURS TRANSVERSAUX	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES		
FINALITÉ CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE ET INCLUSIF DES TERRITOIRES DE LA ZONE PACIFIQUE	IT1 – Volume total d’engagements du Groupe (AFD/ Proparco), analyse par instrument, par secteur et par périmètre géographique IT2 – Volume de versements du Groupe (AFD/ Proparco) IT3 – Nombre d’études et projets en partenariat IT4 – Volume des financements externes mobilisés dans le cadre de démarches multi-bailleurs IT5 – Nombre et volume de projets régionaux transfrontaliers IT6 – Volume d’engagements et % des projets à co-bénéfice climat total IT7 – % des projets intégrant un objectif Genre dans les DCOM et part en volume des engagements annuels de l’AFD ayant un objectif genre principal ou significatif dans les États étrangers IT8 – Nombre de personnes bénéficiant d’un service d’alimentation en eau potable géré en toute sécurité. IT9 – Nouvelles capacités d’énergies renouvelables installées liées aux projets	OBJECTIF GÉNÉRAL N°1 UN OCÉAN RÉSILIENT	OS 1.1 – Renforcer la résilience des territoires et populations en promouvant une meilleure gouvernance climatique		
	IT10 – Part des projets en nombre impliquant au moins un acteur français dans les projets financés par le Groupe dans les États étrangers de la zone IT11 – Superficies en hectares bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité type 1 (création, extension, amélioration, fin. durable aires protégées) IT12 – Nombre de personnes dont l’accès aux soins a été amélioré		OBJECTIF GÉNÉRAL N°2 UN OCÉAN SOLIDAIRE	OS 1.2 – Atténuer l’impact des catastrophes naturelles pour les territoires et les populations par une réponse globale articulant connaissance, prévention et préparation aux risques	
				OS 1.3 – Contribuer au développement de mix électriques plus sobres en carbone et promouvoir l’efficacité énergétique	
				OS 1.4 – Valoriser et gérer durablement les ressources naturelles en préservant les écosystèmes et la biodiversité	
			OBJECTIF GÉNÉRAL N°3 UN OCÉAN D’AVENIR	OS 2.1 – Élargir et renforcer l’accès aux services de base en réduisant les inégalités socio-économiques et de genre	
				OS 2.2 – Améliorer l’accès universel à des services de santé de qualité et réduire la portée des maladies transmissibles humaines, animales et végétales	
				OS 3.1 – Soutenir la structuration des filières de l’économie bleue OS 3.2 – Soutenir les filières de l’économie verte, de l’économie circulaire et de l’économie sociale et solidaire OS 3.3 – Soutenir la connectivité terrestre, aérienne, maritime et numérique	
				OBJECTIF TRANSVERSAL UN OCÉAN EN COMMUN	OST.1 – Appuyer l’intégration régionale des territoires français du Pacifique en accompagnant leurs efforts de coopération
					OST.2 – Favoriser une coopération régionale intelligente par la création de l’« Initiative Kiwa », facilité d’investissement multi-bailleurs, complémentaire et efficace répondant aux besoins régionaux
					OST.3 – Contribuer à l’identification et la promotion des talents économiques français et assurer leur information sur les opportunités d’activités liées aux projets de développement

ANNEXE 2: Caractéristiques générales des territoires : populations, économies, inégalités

TERRITOIRES/ INDICATEURS (2017)	PIB EN VOLUME (en millions USD)	POPULATION TOTALE	SUPERFICIE (en km ²)	PIB/HAB EN VOLUME (USD constants)	CROISSANCE DU PIB EN VOLUME (annuel)	INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)	DONNÉES RELATIVES À LA DETTE PUBLIQUE (en % du PIB quand disponible)
ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE	336	105 544	700	3 185	2,0%	0,627	25,6%
FIDJI	5 061	905 520	18 270	5 589	3,9%	0,741	47,5%
ÎLES COOK	324	17 500	240	18 514	3,5%	0,829	21,7% (2015)
ÎLES MARSHALL	222	54 153	180	4 068	3,6%	0,708	35,2%
ÎLES SALOMON	1 321	650 000	28 900	2 132	3,2%	0,546	7,9%
KIRIBATI	186	110 000	810	1 685	2,5%	0,588	23%
NAURU	84	12 475 (2015)	21	6 708	4,0%	0,721	62%
NIUE (2011)	17	1 625 (2006)	261	8 043	0,6%	0,6%	n.a
NOUVELLE- CALÉDONIE	9 355	278 500	18 576	33 600	0,6%	0,79 (2010)	15,5%
PALAU	296	21 764	460	13 417	-0,5%	0,798	30,8%
PAPOUASIE- NOUVELLE- GUINÉE	21 100	8 750 000	462 840	2 353	2,2%	0,544	37,5%
POLYNÉSIE FRANÇAISE	5 719	275 900	3 600	20 936	2,3%	0,74 (2010)	14,5%
SAMOA	812	200 000	2 840	4 258	2,7%	0,713	50,3%
TIMOR LESTE	2 778	1 230 000	14 870	2 240	-2%	0,625	6,20%
TONGA	415	104 600	750	3 983	2,8%	0,726	48%
TUVALU	37	10 879	30	3 157	3,2%	0,711	37%
VANUATU	870	274 775	12 190	2 923	4,2%	0,603	46,1%
WALLIS- ET-FUTUNA (2005)	170	12 200	142	11 500	n.c	0,763	n.c

Source : les principaux indicateurs sont issus de la base de données de la Banque Mondiale (<https://databank.banquemondiale.org>) et des données du FMI relatives aux consultations pour l'Article IV (<https://www.imf.org/en/Publications/Publications-By-Subject?subject=Article%20IV%20consultation%20report>). Les données portant sur les collectivités d'Outre-mer sont tirées du rapport annuel de l'IEOM pour 2018, l'IDH est issu de la base de données des Nations-Unies (<https://www.populationdata.net>).

ANNEXE 3: Principales observations constatées du changement climatique, tendances et effets à venir

PAYS /TERRITOIRES	PRINCIPALES OBSERVATIONS CONSTATÉES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	TENDANCES ET EFFETS À VENIR
ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE	Hausse des températures Élévation du niveau de la mer Sécheresses, inondations marines Acidification de l'Océan	Hausse des températures moyennes de +0,8°C depuis 1950 soit une augmentation de +0,14°C par décennie La température à la surface de l'eau a également augmenté de +0,32°C entre 1970-2009. Le phénomène El Nino accentue les épisodes de sécheresses. Une élévation du niveau de la mer moyenne de 10 mm par année depuis 1993 soit environ 26 cm qui induit des inondations marines abîmant les sols, les plantations et les poches d'eau potable. En 2030, ça sera 5 à 15 cm supplémentaires et 20 à 60 cm d'ici à 2090 dans l'archipel. L'acidification de l'Océan va s'accroître, et impacter directement la capacité des coraux à survivre : d'ici à 2030, les conditions nécessaires à la croissance des coraux auront disparu en Micronésie. Les prévisions d'épisodes de pluie extrêmes vont s'accroître tant en puissance qu'en fréquence (deux à trois épisodes annuels et +10 mm par épisode d'ici à 2055). En 2090, ce seront deux fois plus d'épisodes annuels et 20 mm supplémentaires par épisode en moyenne.
FIDJI	Cyclones tropicaux fréquents Sécheresses, inondations marines Hausse des températures Élévation du niveau de la mer	85% des catastrophes naturelles entre 1985 – 2012 ont été des cyclones tropicaux C'est également 11 % d'inondations et 2 % de sécheresses. El Nino et la Nina sont les phénomènes à l'origine des variations climatiques les plus importantes à Fidji. Lors d'épisodes El Nino, les précipitations peuvent être diminuées de 20 à 50 % sur la plupart du pays. Les minimales de températures ont augmenté à un rythme de 0.12°C par décennie entre 1961 et 2012 soit 0.6°C et les maximales ont augmenté à un rythme de 0.22°C par décennie sur la même période soit 1.1°C en 50 ans. Les projections prévoient d'ici à 2055, +1°C à Fidji et +2°C d'ici à 2090. Une augmentation du niveau de la mer de 20 à 50 cm est prévue d'ici à la fin du siècle.
ÎLES COOK	Élévation du niveau de la mer Hausse des températures	Depuis 1993, le niveau de la mer a augmenté de 10 cm (soit 4 mm par an en moyenne) Les projections prévoient entre +0.45 et +0.82°C d'ici à 2030 et entre +1°C et +3°C d'ici à 2090. L'intensification de la fréquence d'épisodes de pluies fortes (passant d'un épisode tous les 20 ans à un épisode tous les 4 ans) et l'élévation du niveau de la mer qui risque d'être d'un mètre supplémentaire en 2100 sont autant de menaces pour les habitants des Îles Cook.
ÎLES MARSHALL	Élévation du niveau de la mer Hausse des températures	La vitesse d'élévation du niveau de la mer s'est accélérée sur les dix dernières années Elle a doublé entre 2003 et 2008 par rapport à la période 1961 - 2003 (1961 – 2003 : environ 1,8 mm par an et de 2003 à 2008 : 3,5 mm par an). Les projections prévoient une élévation de 0,5 à 1m supplémentaire d'ici à la fin du siècle.
ÎLES SALOMON	Hausse des températures Cyclones tropicaux Sécheresses et inondations (précipitations et marines) Élévation du niveau de la mer	La température a augmenté en moyenne de 0.15°C par décennie depuis les années 1950 C'est une augmentation d'environ +0,7°C entre 1951 et 2011 avec des projections de l'ordre de +1°C en 2030 et +2°C en 2090 (par rapport à 1951). La température à la surface de la mer a augmenté de +0.2°C entre 1971 et 2011 et continuera jusqu'à +2°C à +2,5°C en 2080. La montée des eaux est estimée entre +0.5 et +1,4 m d'ici à 2100. La force de dissipation des cyclones augmente avec la hausse des températures à la surface de la mer. Le nombre de cyclones violents dans le Pacifique occidental et nord a augmenté sur les 30 dernières années.
KIRIBATI	Hausse des températures Élévation du niveau de la mer Sécheresse et inondations (précipitations et marines)	La température moyenne a augmenté de +0.6°C entre 1970-2006 et ce sont +1°C de prévu pour 2050 +2.3°C en 2100 Les précipitations sont extrêmement variables et largement impactées par les épisodes El Nino (pluies torrentielles) et La Nina (sécheresse) et peuvent avoir de graves effets sur la disponibilité de l'eau potable sur les atolls des Kiribati. Les projections indiquent que l'élévation du niveau de la mer moyen sera de +6 cm en 2025, +14 cm en 2050 et +39 cm en 2100 par rapport aux niveaux de l'année 2000.
NAURU	Hausse des températures Précipitations extrêmes Acidification de l'Océan	La température moyenne devrait augmenter de +1.2°C entre 1995 et 2030 Des projections extrêmement variables en fonction des scénarios globaux : pour le RCP8.5 (hautes émissions GES) d'ici à 2090 ce sera entre +2°C et +4,5°C à Nauru. Le RCP2.6 (émissions GES très basses) prévoit une augmentation entre +0.6°C et +1.5°C pour la fin du siècle. Une très forte probabilité que la fréquence et l'intensité de précipitations extrêmes augmenteront. L'acidification de l'Océan va s'accroître, et impacter directement la capacité des coraux à survivre : d'ici à 2030, les conditions nécessaires à la croissance des coraux auront disparu à Nauru (état de saturation en aragonite en dessous de 3,5 en 2030, et aux alentours de 2,5 en 2100 dans un scénario de hautes émissions. Les conditions optimales étant au-dessus de 4).
NIUE	Sécheresse et inondations Précipitations extrêmes Hausse des températures	La température moyenne annuelle de Niue devrait augmenter de +0.7°C à 1.5°C d'ici à 2050 et jusqu'à 3°C en 2070 Encore beaucoup d'incertitudes sur l'évolution des précipitations d'ici à 2050, bien qu'une tendance de renforcement des précipitations pendant la saison des pluies et une diminution de la fréquence des précipitations pendant la saison sèche est à prévoir, ainsi qu'une augmentation des épisodes de précipitations extrêmes en saison sèche. Une élévation du niveau de la mer de 0.19 à 0,58 cm (au niveau mondial) est attendue à Niue, combinée au renforcement d'épisodes cycloniques, une augmentation de l'acidification de l'Océan et de sa température de surface va favoriser l'érosion côtière.
NOUVELLE-CALÉDONIE	Hausse des températures Précipitations extrêmes Sécheresse Élévation du niveau de la mer	Une augmentation des températures maximales homogène en Nouvelle Calédonie entre 1°C (RCP4.5) et 1.4°C (RCP8.5) pour la période 2040 – 2060 Et entre 1.5°C (RCP4.5) et 3.6°C (RCP8.5) pour la période 2080 -2100. Un allongement de la saison chaude telle que connue actuellement entre 2 (RCP4.5) et 6 mois (RCP8.5). Une augmentation des précipitations entre 0 et 80 mm/an pour la période 2040 - 2060, et entre 33 et 73 mm/an pour la période 2080-2100, en fonction des différents scénarios, c'est à dire ~+10% maximum de la valeur actuelle. Une saison sèche qui s'allonge de 2 mois (RCP4.5) et de 6 mois (RCP8.5) sur la période 2080-2100. Une augmentation de près de 50 % des précipitations durant la saison humide sous le scénario RCP8.5, pour la période 2080-2100.
PALAU	Élévation du niveau de la mer Précipitations extrêmes Hausse des températures	Les projections prévoient une élévation du niveau de la mer +12,7 cm d'ici à 2030 +25 cm en 2050 et près de 90 cm d'ici à 2090. La hausse des températures est estimée à +0.8°C (2030) et une augmentation probable de +1-2°C pour 2050 et +2-4°C en 2090. Ces chiffres sont consistants avec l'augmentation prévue de la température à la surface de la mer. L'augmentation des précipitations est également attendue (+2 % en 2030 ; +4% en 2050 et +8 % en 2090) bien que celles-ci restent soumises aux phénomènes El Nino et La Nina.

ANNEXE 3 : Principales observations constatées du changement climatique, tendances et effets à venir (suite)

PAYS / TERRITOIRES	PRINCIPALES OBSERVATIONS CONSTATÉES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	TENDANCES ET EFFETS À VENIR
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Hausse des températures Élévation du niveau de la mer	Les températures maximum ont augmenté de 0.11°C par décennie depuis 1950 (soit +0.7°C) La montée des eaux est de 7 mm/ an depuis 1993 soit un taux deux fois plus rapide que la moyenne mondiale. Les épisodes de précipitations vont réduire en fréquence pendant la saison humide et augmenteront en fréquence et en intensité sur le reste de l'année d'ici à 2100.
POLYNÉSIE FRANÇAISE	Hausse des températures Précipitations extrêmes Élévation du niveau de la mer	Les températures globales moyennes de surface ont augmenté de 0,74°C [+ 0,56°C à + 0,92°C] au cours des 100 dernières années (de 1906 à 2005), Cette augmentation semble s'accroître depuis les années 1970. À Tahiti Faaa, le réchauffement observé était de 0,39°C (+/-0,11) par décennie, ce qui équivaut à 1.05°C sur la période 1976-2003. Une augmentation globale de la température à la surface de la mer est prévue avec des différences entre les zones géographiques (+2.5°C au nord des Marquises pour +1.5°C aux îles Australes). Depuis le milieu des années 1970, les précipitations annuelles ont augmenté de 50 à 100 % suivant les postes de mesure aux Marquises. Il n'existe pas de projections des précipitations spécifiques pour les différents archipels de Polynésie française, mais un zoom des projections globales du GIEC montre une augmentation des précipitations d'ici 2100 au Nord des Marquises (de + 5% à + 20%) à toutes les saisons. Dans les îles de la Société, une augmentation modérée des précipitations (de +5 % à + 15%) est projetée pendant la saison sèche (Juin, Juillet, Août). Une augmentation modérée des précipitations (de +5 % à +15 %) est projetée au Sud des Australes pendant la saison humide (Décembre, Janvier, Février). Au contraire, à l'Est des Tuamotu, une diminution importante des précipitations (de -5 % à -40 %) est projetée pendant la saison humide (GIEC 2007). En Polynésie française, une élévation d'environ 7,5 centimètres a été observée à Tahiti entre 1975 et 2005 au niveau du marégraphe de Papeete. Les prévisions sur l'ensemble du Pacifique tendent à indiquer une élévation moyenne de 35 cm d'ici à la fin du siècle.
SAMOA	Hausse des températures Précipitations extrêmes Sécheresse Élévation du niveau de la mer	Une élévation du niveau de la mer de 5,2 mm/ an en moyenne depuis 1993 Le taux maximum étant de 8,2 mm/an. L'évolution des précipitations est de plus en plus variable et montre une augmentation prononcée des précipitations journalières. Les projections prévoient que d'ici à 2050, la mer aura progressé de 36 cm aux Samoa, qu'il y aura une augmentation de +1.2 % des précipitations, de +7 % des épisodes de vents violents et d'une augmentation de température de +0.7°C. Le nombre d'épisodes de précipitations de plus de 300 mm était extrêmement rare en 1960. Ils surviendront tous les sept ans en moyenne d'ici à 2050 favorisant les inondations, problématique déjà présente à Samoa.
TIMOR LESTE	Hausse des températures Précipitations extrêmes Sécheresse Élévation du niveau de la mer	Les phénomènes El Nino / La Nina affectent et renforceront les variabilités climatiques (notamment des périodes de sécheresses et de fortes pluies) La période des pluies du Timor Leste (Novembre-Avril) va évoluer de plus ou moins 8 % d'ici à 2030 et connaîtra une forte augmentation (+20 %) d'ici à 2070. La période suivante (Mai à Juillet) verra une baisse considérable des précipitations (-30 % en 2030 et -80 % en 2070). Les températures moyennes pourront augmenter jusqu'à 1.2°C en 2030 et quasiment 3°C en 2070. La montée des eaux atteindra +0,76 m en 2100.
TONGA	Hausse des températures Précipitations extrêmes Sécheresse Élévation du niveau de la mer	Les projections de précipitations sur la deuxième moitié du XXI^e siècle prévoient des disparités accentuées entre les différentes îles de l'archipel Des diminutions de précipitations seront attendues dans certains territoires (jusqu'à 22 mm par année) et une augmentation dans d'autres localités (+1 500 mm en moyenne d'ici à 2100) amenant le différentiel intra île de 30 % (aujourd'hui) à 70 % en 2100. La hausse des températures sera également très disparate sur l'archipel avec une moyenne de +1.5°C à la fin du siècle (allant d'une hausse de +0.1°C pour Vava'u à +2.9°C pour Tongatapu). L'élévation du niveau de la mer est de 6,4 mm/an (1993-2007) qui implique des projections de +8,4 cm en 2020, +27,5 cm en 2050 et +60 cm en 2100.
TUVALU	Hausse des températures Sécheresse Élévation du niveau de la mer	La température moyenne aux Tuvalu a augmenté de +1°C entre 1950 et 2009 Une augmentation à +2,5°C est prévue pour 2090. A contrario, les précipitations annuelles ont diminué de 14 % en moyenne depuis 1950, bien que variable d'une année à l'autre en fonction des épisodes El Nino et La Nina. El Nino favorise également la formation de cyclones (+50 % de cyclones par rapport aux périodes climatiques « neutres »). L'élévation du niveau de la mer est en moyenne de 5 mm/ an pour Tuvalu (vs 3 mm/an pour la moyenne mondiale).
VANUATU	Hausse des températures Élévation du niveau de la mer Précipitations extrêmes et sécheresse	L'élévation du niveau de la mer est de 6 mm par an depuis 1993, soit approximativement 0,16 m La température a augmenté de +0.5°C depuis 1970, la température de surface de l'Océan ainsi que son acidification réduisent les chances de survie et de développement des coraux. Les projections prévoient une augmentation (>5%) des précipitations d'ici à 2090. Le niveau de la mer va s'élever à +15 cm en 2030 et quasiment 60 cm en 2090.
WALLIS-ET-FUTUNA	Hausse des températures	Une hausse de +1.1°C des températures moyennes à Wallis-et-Futuna Aucune modification concernant les précipitations

Source : Ces informations sont issues des secondes « Communications Nationales » de l'UNFCCC et des données du Pacific Climate Change Portal (<http://pacificclimatechange.net/>). Les données portant sur les collectivités d'Outre-mer sont tirées du rapport INTEGRE sur la stratégie d'adaptation au changement climatique du Territoire des îles Wallis-et-Futuna, du rapport pour la DIMENC sur la descente d'échelle statistique des modèles de climat autour de la Nouvelle-Calédonie, de l'outil d'adaptation au changement climatique du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et du rapport du Ministère de l'Environnement du Gouvernement de Polynésie française sur l'« État des lieux des enjeux du changement climatique en Polynésie française » (2009).

ANNEXE 4: Principales inégalités de genre constatées et cartographie des acteurs

PAYS/TERRITOIRE	ÉDUCATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE	ACCÈS AUX SERVICES SANITAIRES ET NOTAMMENT SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE	DÉMOGRAPHIE	VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	ACCÈS AUX INSTANCES DE DÉCISION	CONTEXTE LÉGAL ET COUTUMIER	POLITIQUES ET ACTEURS DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
NOUVELLE-CALÉDONIE	Augmentation du niveau global d'éducation depuis 25 ans mais la part des femmes diplômées reste faible. 60% des femmes kanak n'ont aucun diplôme. Insertion professionnelle différenciée selon l'appartenance communautaire : les Mélanésiennes ont un taux d'activité inférieur aux femmes d'origine européenne. Femmes connaissent davantage de chômage et de temps partiel. Les écarts salariaux sont moindres que dans l'Hexagone.	Prévalence des IST six fois plus élevée que dans l'Hexagone. Utilisation de la contraception augmente mais est inégale selon les différentes communautés : plus faible parmi les femmes d'origine Polynésienne (74 %) que parmi les femmes d'origine Européenne (93 %). Prévalence des cancers féminins du fait d'un moindre dépistage et du diabète/obésité. Taux de mortalité infantile de 4,9 pour 1000 contre 3,5 dans l'Hexagone.	Croissance démographique : taux de fécondité en baisse (2,2) mais supérieur à l'Hexagone (1,98). Solde migratoire positif. Réduction de la taille des ménages et augmentation du nombre de familles monoparentales. Forte natalité des adolescentes (19,78 pour 1000 contre 8,8 dans l'Hexagone en 2016).	Taux de violences physiques dans la sphère domestique 7 fois plus élevé et taux de violences sexuelles deux fois plus élevé que dans l'Hexagone.	36 % d'élués au Congrès, 43 % dans les provinces. 18% de femmes maires. Aucune élue à l'Assemblée Nationale ou au Sénat. Le Sénat coutumier est composé d'hommes exclusivement.	Procédures coutumières longues et peu favorables aux femmes victimes de violences. Statut coutumier qui place les clans en position d'autorité dans le cadre de la condamnation des violences au détriment de la victime. IVG autorisée en 2000 (1975 dans l'Hexagone)	Politiques d'égalité : Plan triennal d'action (2016-2018) pour l'amélioration de la condition féminine de la province Sud Programme d'action océanien en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes 2018-2030 de la Communauté du Pacifique Acteurs locaux : Mission à la condition féminine, Centre du conseil familial, Relais de la province Sud, centre de prévention et de traitement des victimes et auteurs de violences
POLYNÉSIE FRANÇAISE	Taux de diplômes des deux sexes inférieurs aux moyennes hexagonales. Femmes davantage diplômées que les garçons mais connaissent un taux d'activité plus faible et un taux de chômage plus élevé. Taux de chômage très élevés pour les jeunes femmes (60 % des femmes actives de moins de 25 ans sont en situation de chômage, soit 5 points de plus que les hommes de la même tranche d'âge).	Difficultés dans l'usage de la contraception (52 % de femmes commettent des oublis ou ne l'utilisent pas correctement). La géographie de l'archipel empêche une couverture sanitaire totale du territoire. Prévalence des cancers féminins du fait d'un moindre dépistage et du diabète/obésité. Taux de mortalité infantile de 7,5 pour 1 000 contre 3,5 dans l'Hexagone.	Taux de croissance en baisse (solde migratoire déficitaire, taux de fécondité en baisse depuis 40 ans). Natalité des adolescentes de 35 pour 1000 (contre 8,8 dans l'Hexagone en 2016). 3,5 personnes par ménage contre 2,2 dans l'Hexagone.	Taux de violences physiques dans la sphère domestique 7 fois plus élevé et taux de violences sexuelles deux fois plus élevé que dans l'Hexagone. Particularités du territoire qui freine la condamnation des violences (superficie, éloignement des îles).	Femmes sous-représentées au sein du gouvernement (36 %) et parmi les maires (19 %). Depuis janvier 2017, suppression du ministère délégué à la condition féminine.	IVG autorisée en 2001 (1975 dans l'Hexagone).	Politiques d'égalité : Plan d'action polynésien pour la promotion des familles et la reconstruction du lien social Schéma de prévention et de promotion de la santé de la Polynésie française 2018-2022 Acteurs locaux : Délégation à la famille et à la condition féminine, Ministère de la Famille et des solidarités
WALLIS ET FUTUNA³⁵	Taux d'activité des femmes de 46 % contre 54 % pour les hommes. Elles composent 54 % des personnes en situation de chômage. Part importante des femmes dans le secteur de l'artisanat.	Espérance de vie des femmes (78,9) inférieure à celle de l'Hexagone (85,3). Prévalence, chez les femmes, du diabète (18,9 %) et de l'obésité (66 %). Faible utilisation de la contraception (≤10%).	Taux de fécondité de 2,2 enfants par femme (4,5 en 1983).	27 plaintes ³⁶ déposées en 2012. Il n'existe aucune structure accueillant les conjoints violents.	3 femmes à la tête des 24 services de l'administration supérieure, de l'Etat et du territoire et 6 femmes parmi les conseiller.e.s territoriaux.aes.		Acteurs locaux : Correspondante Déléguée régionale aux droits des femmes Comité territorial des Femmes de Wallis et Futuna
PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE (PNG)³⁷	Faible taux d'alphabétisation des femmes (53,4 % contre 62,1 % pour les hommes). 50 % des filles vont au collège seulement.	Taux de mortalité maternelle : 23,5 pour 1 000 (2,2 en Australie). 2/3 des femmes n'ont pas accès à la contraception. Espérance de vie des femmes inférieure à celle des hommes. Prévalence du VIH chez les femmes : 56% des nouvelles infections les concernent.	Taux de fécondité de 3,6 enfants par femme (5,6 en 1980). Natalité chez les adolescentes de 53 pour 1 000.	Un des taux de violences faites aux femmes les plus élevés au monde : 2/3 des femmes sont victimes de violences conjugales et 50 % des femmes subissent des viols.	Sur les 111 sièges du Parlement, aucune femme ne siège.	Cas de meurtres de femmes accusées de sorcellerie, polygamie, mariages de mineures. La pratique de l'avortement est illégale sauf si la vie de la mère est en danger.	Politiques d'égalité : Pacific Women Shaping Pacific Development Acteurs locaux : UN Women Papua New Guinea UNFPA Papua New Guinea
FIDJI³⁸	Parité dans la formation initiale. Taux d'activité des femmes de 46 % contre 81 % des hommes. 64 % des femmes travaillent dans le secteur informel, contre 57 % des hommes.	Taux de mortalité maternelle de 0,4 pour 1 000 naissances. Taux de mortalité infantile de 14 pour 1 000 naissances.	Taux de fécondité de 2,6 enfants par femme (3,3 en 1995). Natalité des adolescentes de 27 pour 1 000.	66 % des femmes ont subi des violences physiques dont 26 % pendant leur grossesse, 48 % des femmes subissent des viols conjugaux. 1/3 des femmes subissent du harcèlement sexuel au travail.	16 % de femmes au Parlement.	La pratique de l'avortement est illégale sauf si la vie de la mère est en danger. Pratiques d'héritage de père en fils qui empêchent les femmes d'avoir accès à la propriété foncière.	Politiques d'égalité : Fidji National Gender Policy Acteurs locaux : Fidji Women Rights Movement
KIRIBATI³⁹	Parité dans la formation initiale et supérieure. Taux d'activité des femmes de 30 %. Seulement 20 % des femmes mariées décident librement de l'utilisation de leur salaire.	53 % des femmes souffrent d'obésité et 82 % sont en surpoids. Taux d'utilisation de la contraception de 48 %. Prévalence des cas de cancers chez les femmes (70 %).	La natalité des adolescentes est en hausse (39 pour 1000 en 2005 contre 51 pour 1000 en 2010).	73 % des femmes subissent des violences physiques ou sexuelles. 90 % des femmes subissent une forme de harcèlement psychologique et 31,4 % des viols incluant la force physique.	6,5 % de femmes au Parlement, 3 % de conseillères municipales, 52 % de femmes hautes fonctionnaires.	La pratique de l'avortement est illégale sauf si la vie de la mère est en danger. Les femmes non mariées peuvent perdre la garde des enfants si le père en fait la demande.	Politiques d'égalité : Strategic Action Plan to Eliminate Sexual and Gender Based Violence 2011 - 2021 Acteurs locaux : Ministry of Women, Youth and Social Affairs UN Women Kiribati

Source : profils genre réalisés par l'AFD pour la Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna (2016-2018). Pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji et Kiribati, les données sont issues de diverses sources dont ONU Femmes, DFAT australien et Human Right Watch.

³⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281314#tableau-figure3>

³⁵ <https://www.lecese.fr/travaux-publics/combattre-les-violences-faites-aux-femmes-dans-les-outre-mer>

³⁶ 1 viol, 1 homicide volontaire, 1 atteinte sexuelle, 1 atteinte à la dignité et à la personnalité, 2 violations de domicile, 4 menaces de violence et 15 coups et blessures.

³⁷ <https://www.nytimes.com/2018/11/15/world/asia/papua-new-guinea-apec-women-abuse.html>

³⁸ <https://www.hrw.org/world-report/2017/country-chapters/papua-new-guinea>

³⁹ <https://dfat.gov.au/about-us/publications/Documents/pacific-women-shaping-pacific-development-in-png-mid-term-review-of-the-png-country-plan.pdf>

ANNEXE 5: Liste des organisations régionales

ÉTATS ET TERRITOIRES	COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)	PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT (PROE)	FORUM DES ÎLES DU PACIFIQUE (FIP)	AGENCE DES PÊCHES DU FORUM (FFA)	COMMISSION DU PACIFIQUE OCCIDENTAL ET CENTRAL DES PÊCHES (WCPFC)
ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
FIDJI	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
ÎLES COOK	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
ÎLES MARSHALL	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
ÎLES SALOMON	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
KIRIBATI	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
NAURU	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
NIUE	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
NOUVELLE-CALÉDONIE	Membre	Membre	Membre	Non membre	Territoire participant
PALAU	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
POLYNÉSIE FRANÇAISE	Membre	Membre	Membre	Non membre	Territoire participant
SAMOA	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
TIMOR LESTE	Non membre	Non membre	Non membre	Non membre	Non membre
TONGA	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
TUVALU	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
VANUATU	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
WALLIS-ET-FUTUNA	Membre	Membre	Membre	Non membre	Territoire participant

Source : CPS, PROE, FIP, FFA, WCPFC.

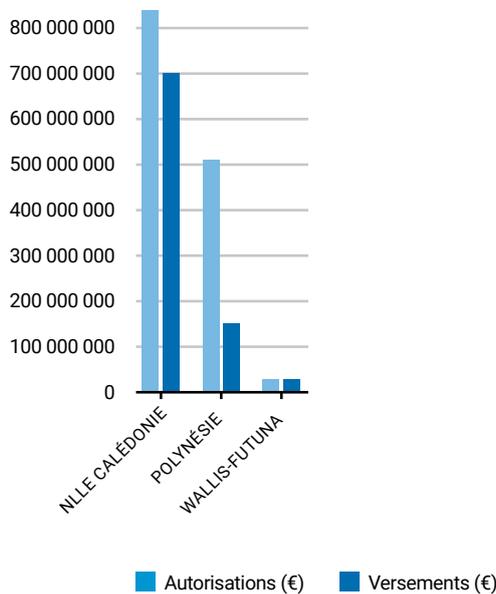
 États et territoires hébergeant le Secrétariat d'une des organisations régionales

ANNEXE 6 : Bilan des activités du Groupe dans l'Océan Pacifique (2015-2018)

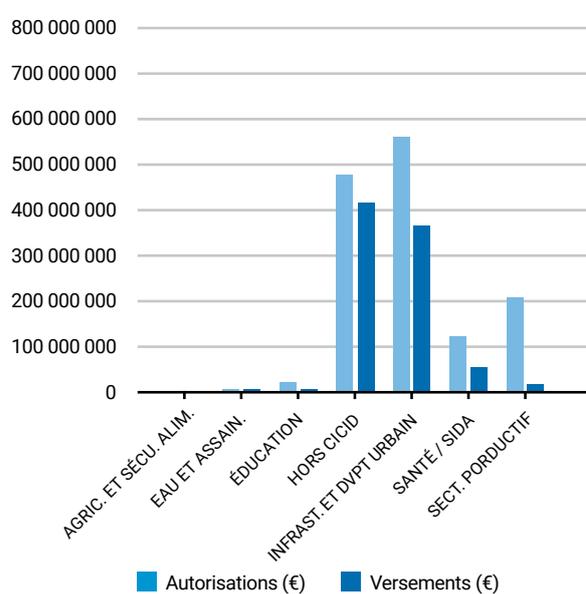
Bilan des activités du Groupe sur la période 2015 - 2018

Total autorisations 2015 - 2018	1 407 M€
Total autorisations à co-bénéfice climat	40 M€
Total autorisations à co-bénéfice genre	0 M€
Total du coût-État mobilisé	11 M€

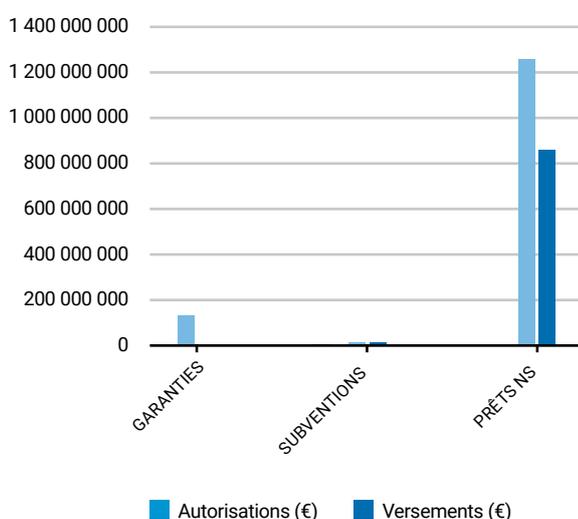
Autorisations et versements du Groupe par pays et territoire entre 2015 et 2018



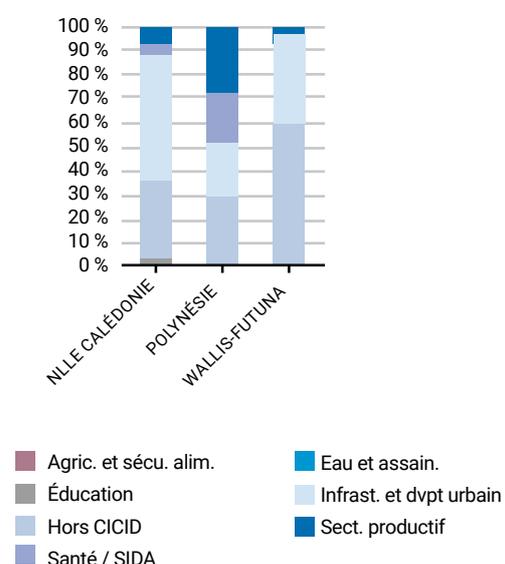
Autorisations et versements du Groupe par secteur entre 2015 et 2018



Autorisations et versements du Groupe par instrument entre 2015 et 2018



Répartition sectorielle des autorisations dans chaque pays et territoire



LISTE DES SIGLES

ACP : Afrique-Caraïbe-Pacifique

AFD : Agence Française
de Développement

APD : Aide Publique
au Développement

BIRD : Banque Internationale
pour la Reconstruction
et le Développement

CEROM : Comptes économiques
rapides pour l'Outre-mer

CICID : Comité Interministériel
de la Coopération Internationale
et du Développement

CIRAD : Centre de coopération
Internationale en Recherche
Agronomique pour
le Développement

CNRS : Centre national
de la recherche scientifique

COM : Contrat d'objectifs
et de moyens

CPS : Communauté du Pacifique

CRIOBE : Centre de Recherche
Insulaire et Observatoire
de l'Environnement

CROP : Conseil des Organisations
Régionales du Pacifique

DCP : Document-cadre
de partenariat

DROP : Direction régionale Océan
Pacifique

FED : Fonds européen
de développement

FEXTE : Fonds d'expertise
et de transferts d'expérience

FFEM : Fonds Français pour
l'Environnement Mondial

FFA : Agence des pêches du Forum

FICOL : Facilité de financement
pour les collectivités locales

FIP : Forum des Îles du Pacifique

GES : Gaz à effet de serre

IAC : Institut Agronomique
Néo-Calédonien

IDA : Association Internationale
de Développement

IFREMER : Institut Français
de Recherche pour l'Exploitation
de la Mer

ILM : Institut Louis Malardé

INSEE : Institut national
de la statistique et des études
économiques

IRD : Institut de Recherche
pour le Développement

MEAE : Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

MOM : Ministère de l'Outre-mer

MSG FTA : Groupe Fer de Lance
Mélanésien (GFLM)

ODD : Objectifs du développement
durable

OG : Objectif général

OIF : Organisation Internationale
de la Francophonie

OS : Objectif spécifique

OSC : Organisations de la société
civile

OT : Objectif transversal

PACER+ : Pacific Agreement
on Closer Economic Relations

PIB : Produit Intérieur Brut

PICTA : Pacific Islands Countries
Trade Agreement

PNG : Papouasie-Nouvelle-Guinée

PNUD : Programme
des Nations-Unies pour
le Développement

POS : Plan d'orientation stratégique

PPP : Pays pauvre prioritaire

PRCC : Programme de
renforcement des capacités
commerciales

PROE : Programme Régional
Océanien pour l'Environnement

PTOM : Pays et territoires d'Outre-
mer

RCP : Profils représentatifs
d'évolution des concentrations de
gaz à effet de serre (*Representative
concentration pathways*)

RNB : Revenu national brut

ROSSP : Réseau Océanien de
surveillance de santé publique

UICN : Union internationale
pour la conservation de la nature

USD : United States Dollar

ZEE : Zone économique exclusive

Qu'est-ce que l'AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Il finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable.

Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme santé, gouvernance... Nos équipes sont engagées dans plus de 4000 projets à fort impact social et environnemental dans les Outre-mer français et 115 pays. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Le groupe AFD réunit l'AFD ainsi que sa filiale Proparco, dédiée au financement des acteurs du secteur privé. En 2018, les engagements financiers du groupe se sont élevés à 11,4 milliards d'euros.

<http://www.afd.fr>

**Direction régionale Océan Pacifique
NOUVELLE-CALÉDONIE**

Tél.: (687) 24 26 00 – Fax: (687) 28 24 13
1 rue de Barleux – BP J1 98849 Nouméa Cedex
afdnoumea@afd.fr

**Agence de Polynésie française
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Tél.: + 689 40 54 46 00 – Fax: + 689 40 54 46 01
Immeuble Artemis 34, te aroa no mati 1797
BP 578 98713 PAPEETE
afdpapeete@afd.fr

**AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT**

Tél.: +33 1 53 44 31 31 – Fax.: +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12 – France

www.afd.fr

